



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2012
Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste (3-6 novembre 2012)

I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 31 octobre 2012 (S/2012/793), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait décidé d'envoyer une mission au Timor-Leste du 1^{er} au 7 novembre 2012¹. La mission était composée des membres ci-après :

Baso Sangqu, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Afrique du Sud,
Chef de la mission
Agshin Mehdiyev, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
Manjeev Singh Puri, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint de l'Inde
Raza Bashir Tarar, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint du Pakistan
João Maria Cabral, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint du Portugal
Kodjo Menan, Ambassadeur, Représentant permanent du Togo.

2. Le principal objectif de la mission, tel qu'énoncé dans le mandat approuvé par les membres du Conseil de sécurité, était de réaffirmer l'attachement du Conseil à la promotion de la stabilité durable dans le pays, de féliciter le peuple timorais pour la bonne conduite des élections présidentielle et parlementaires, d'encourager le Gouvernement, le Parlement, les partis politiques et le peuple timorais à continuer d'œuvrer main dans la main en vue d'engager un dialogue sans exclusive et de consolider plus avant la paix, la démocratie et l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, le développement socioéconomique durable et la réconciliation nationale dans le pays, en encourageant notamment les femmes à jouer un rôle dans ce cadre, et d'exprimer l'appui du Conseil en faveur de l'exercice de l'autorité par les Timorais et de la prise en main de la prochaine phase de développement par ceux-ci. La mission a aussi tenu à exprimer le soutien sans faille du Conseil aux travaux de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et de l'équipe de pays des Nations Unies au Timor-Leste, et évalué l'état d'avancement du plan de réduction progressive des opérations de la MINUT. Elle était en outre chargée d'examiner, de concert avec le Gouvernement timorais, la manière dont celui-ci envisage sa nouvelle relation de coopération avec l'Organisation des Nations Unies, et de souligner l'engagement à long terme pris par la communauté internationale en faveur de la paix et du développement durables au Timor-Leste,

¹ La mission du Conseil de sécurité s'est en fait rendue au Timor-Leste du 3 au 6 novembre 2012.



ainsi que la nécessité pour les partenaires bilatéraux et internationaux de continuer à appuyer selon que de besoin les efforts faits par les Timorais dans cet objectif. Le mandat de la mission figure dans l'annexe au présent rapport.

3. Il s'agissait de la deuxième visite effectuée par le Conseil de sécurité au Timor-Leste depuis la création de la MINUT, le 25 août 2006. Les membres du Conseil s'étaient déjà rendus dans le pays en novembre 2007 après les premières élections présidentielle et parlementaires organisées depuis le retour à l'indépendance.

4. La mission a quitté New York le 1^{er} novembre et est revenue le 7 novembre. Durant leur visite, ses membres se sont entretenus avec le Président du Timor-Leste, Taur Matan Ruak, le Premier Ministre, Kay Rala Xanana Gusmão, le Président du Parlement, Vicente da Siva Guterres, et le Président de la Cour d'appel, Claudio Ximenes (les quatre organes de souveraineté de l'État), le Ministre des affaires étrangères et de la coopération et d'autres hauts fonctionnaires, le Ministre de la justice, le Procureur général, le Défenseur général du Bureau de la défense publique, le Commissaire chargé de la lutte contre la corruption et le *Provedor* adjoint pour les droits de l'homme et la justice, des membres du Parlement, le chef de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL), le commandant par intérim des forces de défense (Falintil – Forces armées de défense du Timor-Leste), les dirigeants des partis politiques (y compris le Secrétaire général du Fretilin), l'évêque du diocèse de Dili, et des représentants de la société civile et de groupes de femmes. Ils ont aussi rencontré des responsables de la MINUT, dont le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Timor-Leste, Finn Reske-Nielsen, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, Shigeru Mochida, le chef de la police, Luis Carrilho, et le chef du Groupe de liaison militaire de la MINUT, le colonel Martin Dransfield, ainsi que des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et le commandant des forces internationales de sécurité, et des représentants du corps diplomatique. Ils se sont par ailleurs rendus au Centre de formation de la police à Dili pour entendre des exposés du directeur du Centre et des responsables de la PNTL et de la composante de police de la MINUT, ainsi que dans la ville de Same (district de Manufahi) où ils se sont réunis avec le Président du pays dans le bâtiment administratif du district, le chef de la PNTL et le responsable de la composante de police de la MINUT pour le district au même commissariat de police.

II. Visite du Conseil de sécurité au Timor-Leste

A. Historique et contexte

5. En expliquant l'objet de leur visite aux autorités timoraises et à leurs autres interlocuteurs, les membres de la mission ont indiqué qu'ils se fondaient sur les paramètres et objectifs énoncés dans la résolution 2037 (2012) du Conseil de sécurité, ainsi que sur le mandat approuvé par l'ensemble des membres du Conseil. Ils ont aussi indiqué qu'ils avaient tenu compte de l'analyse et des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général en date du 15 octobre 2012 (S/2012/765), que le Conseil a examiné le 12 novembre, et que la mission ferait rapport au Conseil le même jour. Sur la base de ces informations, le Conseil se prononcerait ensuite sur l'achèvement du mandat de la MINUT.

6. Concernant la résolution 2037 (2012), les membres de la mission ont rappelé que le Conseil de sécurité avait décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2012 le mandat de la MINUT et fait sien le plan de réduction progressive de ses effectifs « conformément aux souhaits du Gouvernement timorais et à la situation sur le terrain et suivant le bon déroulement des opérations électorales en 2012 » comme le recommandait le Secrétaire général et ainsi que prévu dans le Plan commun de transition arrêté par le Gouvernement et la MINUT le 19 septembre 2011. Ils ont rappelé à tous leurs interlocuteurs que le Conseil avait souligné qu'il importait que les dirigeants et le peuple timorais s'assurent la maîtrise de la stratégie à moyen terme afin de suivre les progrès accomplis dans le pays et d'évaluer le niveau et la forme de l'aide et de la coopération apportées par le système des Nations Unies au Gouvernement. Ils ont fait observer qu'ils s'appuieraient aussi sur le principe de la souveraineté et du contrôle national dans leurs discussions tout au long de la visite.

7. Dans ce cadre, les membres de la mission ont en outre rappelé que, dans sa résolution 2037 (2012), le Conseil de sécurité avait prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport contenant des recommandations relatives à l'achèvement de la Mission et au transfert des responsabilités afin de permettre au Gouvernement timorais et à la MINUT d'achever les préparatifs du retrait de la MINUT et avait encouragé le Gouvernement à se prononcer en temps voulu, en coordination avec la MINUT, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres parties prenantes, sur la nature et la portée du rôle des Nations Unies après le retrait de la MINUT et sur les activités y afférentes. Les membres de la mission ont indiqué qu'ils avaient tenu compte de la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport du 15 octobre, selon laquelle la MINUT devrait continuer de procéder à la réduction progressive de ses effectifs jusqu'à l'achèvement de son mandat le 31 décembre 2012, conformément aux souhaits du Gouvernement tels qu'exprimés dans la lettre que le Premier Ministre lui a envoyée le 20 septembre (S/2012/736) et ainsi que prévu dans le Plan commun de transition. Ils avaient noté que, dans cette lettre, le Premier Ministre a déclaré qu'après 2012, le Timor-Leste n'aurait plus besoin de l'aide fournie par l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire d'une mission politique ou de maintien de la paix et que, par conséquent, le Conseil de sécurité n'aurait plus à examiner les affaires de son pays; que l'Organisation resterait un partenaire important dans le cadre de la nouvelle phase de développement de la nation; que compte tenu des progrès qu'ils avaient réalisés et conformément aux principes énoncés dans le New Deal par le Groupe g7+, le Timor-Leste souhaiterait établir avec l'Organisation une « relation de coopération sans précédent »; et qu'il serait possible dans ce cadre d'envisager de nommer pour deux ans un envoyé spécial du Secrétaire général chargé du développement et du renforcement des institutions, qui établirait un lien direct avec le Secrétaire général. Ils avaient en outre noté que le Premier Ministre avait indiqué que le Gouvernement avait créé un groupe de travail en vue d'entamer des discussions avec l'ONU sur certaines questions évoquées dans le Plan commun de transition pour l'après-2012 (et que le cadre de planification national serait utilisé pour évaluer ces activités), et que le Secrétaire général avait demandé à son Représentant spécial par intérim de veiller à ce que les responsables de la MINUT et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies collaborent activement avec lui pour faciliter ses travaux. Ils ont aussi relevé que le Secrétaire général s'était félicité de la poursuite des progrès enregistrés dans le processus commun de transition et de l'étroite collaboration existant entre les responsables de la MINUT et leurs homologues timorais, et qu'il avait invité toutes les parties intéressées à continuer d'œuvrer de concert et à redoubler d'efforts pour faciliter la mise en œuvre efficace des activités du Plan qu'il restait à exécuter.

8. Sachant que le rapport du Secrétaire général en date du 15 octobre présente une évaluation complète des progrès accomplis dans les domaines d'activité prioritaires de la MINUT et en ce qui concerne les problèmes en suspens et que, dans la lettre qu'il a envoyée le 20 septembre, le Gouvernement fait part de sa position eu égard à la participation du système des Nations Unies après le retrait de la MINUT, la mission du Conseil de sécurité a décidé de se concentrer sur trois points et de solliciter l'avis des autorités timoraises et des autres partenaires à ce sujet. En premier lieu, pour permettre au Conseil de prendre une décision responsable et éclairée sur la transition, la mission a demandé à tous ses interlocuteurs timorais s'ils étaient favorables à la poursuite du retrait progressif de la MINUT et à la cessation de ses activités d'ici à la fin de décembre, compte tenu de l'avancement des activités prévues dans le Plan commun de transition, des progrès accomplis et des problèmes qui subsistent dans le pays, ainsi que des moyens et des mécanismes disponibles pour les régler. En second lieu, la mission a demandé au Gouvernement d'expliquer comment il envisage de développer une nouvelle relation de travail avec l'ONU, privilégiant la coopération axée sur la création et le renforcement des institutions après 2012, et de lui faire connaître les conclusions de son groupe de travail quant aux activités que l'ONU pourrait entreprendre après 2012; elle a aussi sollicité les vues d'autres interlocuteurs timorais sur la forme de coopération avec le système des Nations Unies qu'ils souhaiteraient voir à l'avenir. En tenant compte du principe fondamental du contrôle national eu égard au rôle futur de l'ONU après le retrait de la MINUT, la mission a demandé au Gouvernement s'il restait des questions pour lesquelles une assistance de l'ONU était nécessaire, comme par exemple les enquêtes sur environ 61 affaires que l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves ne pourrait pas mener à terme d'ici à la fin de décembre. Enfin, la mission a encouragé les autorités et le peuple timorais à continuer de consolider leurs réalisations et les réformes, et à aller au-delà.

B. Recommandation en faveur de l'achèvement du retrait de la MINUT

9. Lors des entretiens qu'ils ont eus avec des représentants de l'État et d'autres acteurs timorais sur le retrait de la MINUT et la cessation de ses activités à la fin de décembre, les membres de la mission se sont félicités des progrès accomplis dans le pays au cours des 10 ans qui se sont écoulés depuis le retour à l'indépendance et en particulier depuis le début des activités de la MINUT en août 2006, au lendemain de la crise. Ils ont noté, comme cela a été souligné par des responsables de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies (ainsi que dans le rapport du Secrétaire général), que des progrès concrets avaient été réalisés dans de multiples domaines et que plusieurs objectifs avaient été atteints cette année, ce qui témoignait d'une nouvelle avancée vers l'établissement d'une paix durable, la gouvernance démocratique, l'état de droit et le développement socioéconomique durant la transition. Parmi les exemples illustrant ces remarquables avancées, on peut notamment citer le retour de quelque 150 000 déplacés et la fermeture des camps; le maintien du calme, de la stabilité et de la sécurité depuis les attaques perpétrées contre le Président et le Premier Ministre en 2008; le maintien d'un faible taux de criminalité après que la PNTL a commencé à assumer la responsabilité de toutes les opérations de police en mars 2011; le rôle moteur joué par le Timor-Leste en tant que coprésident du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le

renforcement de l'État et du Groupe g7+ d'États fragiles en vue de promouvoir l'efficacité de l'aide et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; le renforcement des capacités institutionnelles (notamment dans les secteurs de la sécurité, la justice et la gouvernance); le déroulement dans le calme des trois tours des élections présidentielle et parlementaires en 2012, qui se sont caractérisées par une forte participation et ont conduit à la formation d'un nouveau gouvernement et à l'inauguration du nouveau parlement, les femmes y occupant 38 % des sièges (soit le nombre le plus élevé de la région de l'Asie-Pacifique) et l'opposition y étant activement associée; et l'homologation, le 31 octobre, des effectifs de police reconstitués qui sont en mesure d'exercer toutes les fonctions de police.

10. Outre les progrès accomplis sur le terrain, les membres de la mission se sont félicités de la maturité politique et du pragmatisme dont a fait preuve le Timor-Leste en participant activement aux initiatives multilatérales lancées à l'échelle régionale et internationale, comme il l'a montré en jouant un rôle de premier plan lors des récentes séances de l'Assemblée générale consacrées au Groupe g7+ d'États fragiles, dans le cadre des initiatives en faveur de la consolidation de la paix et de l'éducation et aux réunions de la Communauté des pays de langue portugaise. Ils ont aussi constaté que le souhait exprimé par le Timor-Leste d'adhérer à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) témoignait de sa volonté de renforcer plus avant son intégration régionale et ses liens d'amitié avec tous ses voisins, comme le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération, notamment, l'ont souligné.

11. Cela étant, les membres de la mission ont pris acte lors de ces entretiens des problèmes qu'il restait à régler dans tous les secteurs. Ils ont noté que, dans sa résolution 2037 (2012), le Conseil de sécurité avait rappelé que le Timor-Leste avait connu des progrès dans plusieurs aspects de son développement politique, économique et social, ainsi qu'au niveau du renforcement des ressources humaines et des institutions, mais qu'il devait « toujours faire face à de nombreux défis et continuait d'avoir besoin de l'aide des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour pouvoir réaliser pleinement son potentiel de croissance équitable et durable bénéficiant à tous ». Compte tenu des progrès accomplis durant l'année ayant suivi l'adoption de cette résolution, ils ont demandé à leurs interlocuteurs s'ils prévoient que des problèmes surviendraient lorsque la MINUT commencerait à se retirer et cesserait ces opérations. Rappelant que la naissance du Timor-Leste remontait à 10 ans seulement, ils ont souligné qu'à l'instar d'autres États au sortir d'un conflit, le pays devrait inévitablement continuer de s'attaquer à des problèmes à plus long terme pour lesquels il n'existait pas de solution « miracle » et qui exigeraient des efforts soutenus dans les mois et les années à venir.

Consensus entre les autorités timoraises et les autres parties prenantes

12. Les membres de la mission du Conseil de sécurité ont constaté avec surprise que les interlocuteurs timorais dans leur ensemble s'accordaient tous à dire que la MINUT devrait se préparer à mettre fin à ses activités à la fin de son mandat actuel en décembre, beaucoup d'entre eux évoquant les immenses progrès accomplis par le pays en coopération avec l'ONU, ainsi que la nature et la portée des problèmes qu'il restait à régler avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Les interlocuteurs du Gouvernement et des institutions publiques ont unanimement réitéré la position exprimée par le Premier Ministre

dans la lettre qu'il a envoyée au Secrétaire général le 20 septembre, à savoir qu'à la fin de la mission, le Timor-Leste n'aurait plus besoin de l'assistance de l'ONU, par l'intermédiaire d'une mission politique ou de maintien de la paix, et que, par conséquent, le Conseil n'aurait plus à examiner les affaires du pays. D'autres interlocuteurs, notamment les partis politiques ne participant pas au Gouvernement (comme le Fretilin), des groupes de la société civile et des associations de femmes ont également fait observer que le retrait de la MINUT devait commencer et qu'une aide n'était plus nécessaire à ce stade du développement du pays.

13. S'agissant de la position unanime sur le retrait de la MINUT et la cessation de ses activités, la mission a aussi pris note du fait que les interlocuteurs timorais ont régulièrement soulevé les trois points suivants :

a) Premièrement, presque tous les interlocuteurs ont fait valoir que les progrès accomplis dans divers secteurs et le maintien de la stabilité générale depuis les événements dévastateurs de 1999 (accompagnés de quelques revers) avaient été facilités par l'aide et la coopération apportées par les missions successives des Nations Unies et l'équipe de pays, ainsi que par les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Plusieurs d'entre eux ont en outre souligné que les diverses modalités du processus commun de transition, qui est fondé sur les priorités arrêtées par le Gouvernement pour appréhender l'avenir (notamment, la création en septembre 2010 du Comité de haut niveau sur la transition sous l'égide du Président et de ses groupes de travail technique communs, la réorientation de l'appui fourni par la composante de police de la MINUT vers le renforcement des capacités, comme indiqué dans le Plan de développement conjoint de la PNTL et de la Police des Nations Unies élaboré en septembre 2011, le plan commun de transition conclu entre le Gouvernement et la MINUT en septembre 2011) avaient largement renforcé cette relation de partenariat et de collaboration avec le système des Nations Unies;

b) Deuxièmement, tous les interlocuteurs ont fait valoir que, même si la présence de la MINUT n'était plus nécessaire, il était impératif, vu les tâches restantes et les problèmes rencontrés dans divers secteurs, que l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux continuent de prêter leur concours selon des modalités arrêtées par les autorités timoraises, compte tenu de l'expérience, des connaissances et des compétences linguistiques nécessaires pour s'y atteler. Plusieurs d'entre eux ont souligné qu'étant donné les tâches urgentes dans certains secteurs et le désir de produire rapidement des résultats concrets ayant une incidence sur la vie quotidienne de la population, ils estimaient qu'il était préférable et plus efficace de faire appel à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux qui pouvaient détacher des experts dotés des connaissances et des compétences spécialisées nécessaires et connaissant bien les conditions sur le terrain. Ils ont indiqué qu'avec des experts lusophones, une aide pouvait souvent être apportée plus rapidement aux intéressés, notamment pour dispenser une formation ou des conseils;

c) Enfin, la plupart des interlocuteurs, y compris le Premier Ministre, ont fait observer qu'après 13 ans de présence des missions des Nations Unies dans leur pays et compte tenu des progrès accomplis durant cette période, il était temps que le Timor-Leste rompe avec le « cycle de la dépendance » et assume ses responsabilités en se tournant vers l'avenir et en prenant des initiatives pour s'attaquer aux problèmes restants, ainsi qu'en décidant à quels organismes il souhaite faire appel. Ils ont signalé que le Timor-Leste n'était plus un pays bénéficiaire faible en proie à

un conflit, mais qu'il avait atteint de nombreux objectifs en matière de consolidation de la paix et qu'il se concentrait à présent sur l'édification de l'État et sur la création et le renforcement des institutions. Ils ont expliqué que le Timor-Leste s'employait désormais à aider en retour d'autres pays dans le monde aux fins de promouvoir la paix et le développement, notamment en lançant des initiatives bilatérales ou multilatérales ou en y prenant part (par exemple en présidant le g7+), en offrant son personnel militaire et de police pour qu'il participe aux missions des Nations Unies dans des régions touchées par les conflits, et en servant d'exemple aux pays qui ont connu des circonstances historiques semblables afin qu'ils puissent bénéficier du partage de ces expériences.

Tâches restantes et aide nécessaire pour la période suivant le départ de la MINUT

14. Comme indiqué précédemment, en évoquant le retrait progressif de la MINUT, les interlocuteurs timorais, dans leurs disciplines respectives, ont constamment fait état de certaines tâches et problèmes restants qui, comme la mission l'a constaté, sont étonnamment similaires dans les différents secteurs. Et, fait tout aussi remarquable, ils ont estimé que ces problèmes, bien qu'importants dans certains secteurs, n'étaient pas insurmontables s'ils recevaient l'aide ciblée voulue, et qu'il fallait les replacer dans le contexte des conditions difficiles qui régnaient lors du retour à l'indépendance, 10 ans auparavant (les infrastructures et les équipements de base avaient notamment été détruits). En rappelant ces difficultés, les interlocuteurs ont énuméré, non sans fierté, les succès néanmoins remportés par les dirigeants et le peuple timorais et les progrès qu'ils ont réalisés pour progresser plus avant dans la consolidation de la paix et le renforcement de l'État durant cette période de transition relativement courte. En effet, à l'instar de tous les interlocuteurs, la mission a estimé que ces accomplissements, en particulier lorsqu'on les regarde à travers le prisme de l'histoire, étaient tout simplement remarquables et témoignaient d'une vision commune et d'une détermination à faire face aux besoins nationaux essentiels, ainsi que d'une extraordinaire résilience.

15. En faisant ces observations, la mission a toutefois estimé que ces discussions très enrichissantes avec des interlocuteurs timorais ne sauraient en aucun cas être considérées comme constituant une analyse complète des problèmes restant à régler dans chaque secteur (en particulier, compte tenu de la durée de la visite et des déplacements limités en dehors de Dili). Par ailleurs, le groupe de travail créé par le Gouvernement examine actuellement les types de programmes d'activités que l'équipe de pays des Nations Unies devrait entreprendre après 2012 et passe en revue un ensemble de projets soumis par l'équipe pour 2013-2014 dans le cadre du programme quinquennal du Gouvernement, du Plan commun de transition, des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'État du New Deal pour la coopération internationale dans les États fragiles. La mission a jugé qu'il importait de mener à bien le processus de consultation engagé à l'échelle nationale, auquel la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies sont également associées.

16. Parmi les problèmes et les tâches souvent évoqués par les interlocuteurs, on peut notamment citer : la pénurie de ressources humaines; la poursuite du renforcement des institutions publiques (en particulier dans les domaines sécuritaire, judiciaire et socioéconomique); la fourniture d'un appui continu au renforcement des capacités de la Police nationale et de la réforme du secteur de la sécurité;

l'amélioration des mécanismes judiciaires nationaux et l'accès à la justice; la réduction et la prévention des violences familiales et sexuelles; l'obligation de répondre des crimes passés et actuels, et les voies de recours pour les victimes; la création de débouchés pour les jeunes et la population rurale; et la promotion d'une croissance et d'un développement équitables et sans exclusive afin que tous les segments de la société en récoltent les fruits, notamment grâce à l'amélioration des services sociaux (par exemple, la qualité de l'enseignement, les soins de santé et l'amélioration des moyens de subsistance). Compte tenu des sujets abordés lors des entretiens, on trouvera résumés ci-après certains des problèmes évoqués concernant la Police nationale et le secteur de la justice, et le type d'aide nécessaire.

Police nationale du Timor-Leste

17. La mission est arrivée au Timor-Leste trois jours après la cérémonie organisée le 31 octobre au Palais présidentiel pour célébrer la décision prise par le Premier Ministre et le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général d'homologuer, par un échange de lettres, les effectifs de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) pleinement reconstitués en tant que force capable d'assumer tous les aspects des fonctions de police dans l'ensemble du pays. En conséquence, le pays ne devrait plus bénéficier du soutien opérationnel de la composante de police de la MINUT. À ce moment critique, qui a abouti à la prise en main des fonctions de police par la PNTL, les membres de la mission ont discuté de l'évolution des relations entre la Police nationale et la Police des Nations Unies et des conditions de sécurité avec le Secrétaire d'État à la sécurité, Francisco da Costa Guterres, le chef de la Police nationale, Longinhos Monteiro, le chef adjoint de la Police nationale, Alfonso de Jesus, le responsable du Centre de formation de la police, Carlos Jeronimo, et le chef de la police pour le district de Manufahi à Same (avec son homologue de la MINUT), ainsi qu'avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit et le chef de la police, notamment. Le Secrétaire d'État à la sécurité et le chef de la Police nationale, ainsi que tous les autres policiers de la PNTL et de la composante de police de la MINUT avec lesquels les membres de la mission se sont entretenus, ont souligné, non sans fierté, que l'homologation de la Police nationale constituait une étape importante pour l'institution et représentait l'aboutissement d'un processus commun bien préparé et étroitement coordonné entre la PNTL et la Police des Nations Unies agissant en partenariat. Ils ont indiqué que le processus préparatoire était axé sur le transfert progressif des responsabilités de la composante de police de la MINUT à la PNTL dans les districts et les unités jusqu'à ce que l'institution commence à assumer à nouveau toutes les fonctions de police, le 27 mars 2011 (avec le soutien opérationnel des policiers de la MINUT si nécessaire), comme suite à l'échange de lettres. Ils ont en outre expliqué que, parallèlement à cette reprise en main des fonctions de police, la signature du Plan de développement conjoint de la PNTL et de la Police des Nations Unies (fondé sur le Plan de développement stratégique portant sur la période 2011-2030 pour le Timor-Leste), le 23 février 2011, permettait d'assurer que l'appui au renforcement des capacités fourni par la composante de police de la MINUT s'articulait autour des cinq domaines d'intervention prioritaires définis par la PNTL (législation, formation, administration, discipline et opérations), ce qui venait renforcer le sentiment d'appropriation nationale d'un processus axé sur les besoins et avait un effet positif marqué sur la manière dont les membres de la Police nationale envisageaient les activités de renforcement des capacités. Se félicitant des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de développement

conjoint et des résultats obtenus jusqu'ici, ils ont salué la détermination dont font preuve les membres de la Police nationale et ont exprimé leur profonde gratitude pour la coopération et l'assistance fournies par la composante de police de la MINUT sous la direction de Carrilho, afin de les accompagner dans cette entreprise.

18. Concernant les préparatifs en vue de l'homologation, les représentants de la PNTL et de la composante de police de la MINUT ont appelé l'attention sur l'analyse transparente réalisée par la Police nationale selon une méthode définie en commun. Ils ont souligné que le Groupe de travail PNTL/Police des Nations Unies créé à cet effet avait rigoureusement évalué les capacités institutionnelles de la Police nationale en se fondant sur les trois critères arrêtés par la MINUT et le Gouvernement, ce qui avait donné lieu à de larges consultations et à des inspections sur place, et qu'il avait présenté un rapport détaillé daté du 2 octobre, et des recommandations dans une lettre d'envoi envoyée au chef de la PNTL et au responsable de la composante de police de la MINUT le 5 octobre (qui a ensuite été communiquée au Conseil de sécurité). Ils ont aussi indiqué que, dans cette lettre, le Groupe de travail a déclaré qu'il avait constaté que toutes les lacunes et insuffisances relevées dans les analyses communes (de chaque district et unité) étaient ou avaient déjà été prises en compte et que des progrès tangibles avaient été enregistrés dans les cinq domaines énoncés dans le Plan de développement conjoint, en particulier s'agissant de la formation et des opérations, ainsi qu'en attestaient l'état d'avancement de l'accréditation académique du Centre de formation de la police et les activités de police menées durant les périodes électorales de 2012. Les représentants de la PNTL et de la composante de la MINUT ont rappelé que le chef de la Police nationale et le responsable de la composante de police de la MINUT ont examiné conjointement le rapport du Groupe de travail et déclaré, dans une lettre commune, adressée au Premier Ministre et au Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, datée du 12 octobre, qu'ils approuvaient les conclusions figurant dans le rapport et considéraient que la Police nationale satisfaisait aux critères mutuellement convenus pour l'homologation, ce qui a ensuite conduit à la décision finale de procéder à l'homologation.

19. Tout en se félicitant que le rapport du Groupe de travail dresse un bilan généralement positif de l'amélioration des capacités de la PNTL et des importants progrès réalisés ces dernières années, les représentants de la PNTL et de la composante de police de la MINUT ont aussi constaté que le rapport et les recommandations donnaient à penser que plusieurs lacunes et insuffisances subsistaient dans divers domaines et que l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires devraient continuer d'apporter une aide après le retrait de la MINUT. Lors de la présentation du rapport au moyen du logiciel Powerpoint à l'auditorium du Centre de formation de la police qui était comble, le commandant adjoint de la Police nationale a exposé avec honnêteté les conclusions et les principales recommandations faites par le Groupe de travail dans son rapport concernant les mesures qu'il faudra prendre dans les cinq domaines d'activité du Plan de développement pour remédier à ces lacunes et insuffisances. À cet égard, il a notamment mentionné les déficiences logistiques et le manque d'infrastructures qui exigent l'ouverture de crédits supplémentaires, la nécessité d'améliorer la gestion des biens et des équipements et les communications entre le quartier général et les bureaux de district et de sous-district de la PNTL (notamment l'accès à Internet); le besoin de continuer de dispenser une formation aux agents de police dans les districts et au quartier général (concernant la législation et le concept de la

police de proximité) et la normalisation des activités des coordonnateurs de la formation à tous les niveaux de la Police nationale; la poursuite de l'élaboration et de l'harmonisation des règlements; l'amélioration des règles de discipline au sein de la PNTL et des mécanismes de suivi; la fourniture du soutien nécessaire pour mettre en œuvre les aspects du Plan d'action national contre la violence à caractère sexiste qui intéressent les policiers et mener une action en vue d'augmenter le nombre de femmes dans cette institution.

20. Parallèlement à ces recommandations, le chef adjoint de la police a présenté le projet à long terme de la PNTL et décrit l'aide nécessaire pour « aller de l'avant », l'objectif étant de continuer à renforcer les capacités de l'institution après le retrait de la MINUT de manière à consolider les progrès accomplis en matière de développement institutionnel. Précisant que la PNTL a engagé un processus de planification, d'organisation et de coordination des projets et activités financés par les donateurs, notamment dans le cadre des réunions des Amis de la PNTL, il a présenté les différents domaines qui requièrent de faire à nouveau appel à une aide de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires bilatéraux, qui sera essentielle pour poursuivre le renforcement des capacités de la Police nationale et pour faire le point sur les programmes bilatéraux actuels. Il a aussi remercié la MINUT pour le transfert de véhicules et de matériel essentiel à la PNTL, en indiquant que des discussions étaient en cours entre le Gouvernement et la Mission pour définir les procédures permettant le transfert d'autres biens qui font cruellement défaut.

21. Les membres de la mission ont jugé encourageant que, tout au long des discussions, le Secrétaire d'État à la sécurité, le chef et le chef adjoint de la Police nationale ainsi que le responsable de la composante de police de la MINUT, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et son représentant spécial adjoint ont indiqué que la PNTL était prête à assumer toutes les fonctions de police dans l'ensemble du pays et à assurer le maintien de la sécurité pour la population. À cet égard, ils ont en particulier mentionné les progrès suivants : a) la nette amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale grâce à une formation intensive et à la fourniture d'un appui par la composante de police de la MINUT et 19 conseillers civils (renforcement ciblé des capacités depuis février 2011) et partenaires bilatéraux (formateurs portugais au Centre de formation de la police, notamment), et le Programme conjoint PNTL/Police des Nations Unies/PNUD sur le renforcement des capacités; b) le fait qu'au cours des 18 mois qui se sont écoulés depuis que la PNTL exerce le commandement et le contrôle de toutes les opérations de police, les conditions de sécurité dans le pays sont demeurées stables et le taux de criminalité déjà faible a continué de baisser; c) les efforts déployés par la PNTL ont contribué à créer un climat pacifique qui a facilité le bon déroulement des élections de 2012 et la formation d'un nouveau gouvernement, les membres de la Police nationale intervenant effectivement pour mettre fin aux atteintes à l'ordre public; et d) la volonté politique des dirigeants timorais de s'attaquer à toutes les lacunes et insuffisances dont pâtit la PNTL. Pour illustrer encore les capacités de la PNTL, ses chefs ont indiqué avec fierté que plusieurs agents de police avaient participé ou participaient à des missions des Nations Unies à l'étranger pour contribuer à la paix et la sécurité dans d'autres endroits du monde (par exemple au Kosovo, au Liban et en Guinée-Bissau). Au Centre de formation, les membres de la mission ont rencontré les 17 nouveaux policiers (dont deux femmes) récemment déclarés aptes à être éventuellement déployés auprès de missions des Nations Unies, qui ont exprimé de manière

émouvante leur vif désir d'avoir l'honneur de porter le béret bleu et de venir en aide à d'autres lorsqu'ils serviront sous la bannière de l'ONU.

22. Dans les observations faites par le chef de la mission à la cérémonie organisée au Centre de formation de la police et dans tous les entretiens avec les membres de la PNTL et les interlocuteurs du Gouvernement, la mission a salué la détermination de la Police nationale et les progrès accomplis par celle-ci depuis 2006 pour parvenir à homologuer les effectifs reconstitués, ainsi que son étroite collaboration avec la composante de police de la MINUT, qui l'avait accompagnée dans cette entreprise tout en respectant le principe du contrôle national, lequel était considéré comme un aspect important du succès remporté au Timor-Leste. En accomplissant son devoir qui consistait à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité lors des élections de 2012, la PNTL avait joué un rôle clef non seulement en assurant le succès de cette opération, mais aussi en renforçant la démocratie dans le pays. La mission s'est dite confiante qu'après le retrait de la composante de police de la MINUT, la Police nationale continuera de s'affirmer en tant qu'institution et d'offrir un service professionnel et respecté à ses citoyens, en respectant les textes qui la régissent et en promouvant les principes et les normes qu'elle a établis. La mission a aussi estimé que la participation de membres de la PNTL à des missions de paix des Nations Unies constituait un autre élément important de l'action menée par le Timor-Leste en faveur de la paix et de la sécurité internationales, et a félicité la Police nationale de servir de modèle à d'autres pays s'agissant du pourcentage relativement élevé de femmes parmi les agents de police (18 %). Soulignant qu'il est essentiel que les femmes participent aux efforts de paix et de sécurité partout dans le monde et à la lutte contre la violence familiale ou sexuelle, les membres de la mission ont encouragé celles-ci à s'engager en plus grand nombre dans la Police nationale à l'avenir et à participer aux missions des Nations Unies dans le monde.

Secteur judiciaire

23. La mission a tenu une réunion conjointe avec des représentants du Gouvernement et des fonctionnaires chapeautant six institutions qui œuvrent dans le domaine de la justice, des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption, à savoir le Ministre de la justice, Dionisio Babo Soares, le Président de la Cour d'appel, Claudio Ximenes, la Procureuse générale, Ana Pessoa Pinto, le Défenseur public général, Sergio Hornai, le Commissaire à la lutte contre la corruption, Aderito de Jesus Soares, et le Médiateur adjoint pour les droits de l'homme et la justice, Silverio Pinto Baptista (le Médiateur était en déplacement à l'étranger). S'agissant de la question de savoir si le Timor-Leste pourrait s'occuper des tâches qui restaient à accomplir dans le secteur judiciaire après le retrait de la MINUT, y compris les affaires relatives à des infractions graves, le Ministre Babo et les autres interlocuteurs ont souligné que les progrès accomplis, les moyens actuels et les problèmes qui subsistaient devaient être examinés à la lumière des avancées qui avaient été faites depuis la restauration de l'indépendance en 2002, laquelle avait fait suite à la tragédie de 1999 et à l'occupation du pays par l'Indonésie pendant 24 ans. Ils ont souligné que le système judiciaire était alors pratiquement inexistant et ont décrit dans ses grandes lignes un système entièrement nouveau qui n'a cessé d'évoluer et de se renforcer depuis 10 ans, qu'il s'agisse de la création et de l'expansion des institutions, de l'infrastructure, des cadres juridiques et de la formation du personnel au niveau national, avec l'appui des missions des Nations Unies, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le PNUD, et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

24. Ces interlocuteurs ont souligné que l'État était attaché aux principes du droit consacrés dans la Constitution du Timor-Leste et qu'il était doté d'institutions démocratiques opérationnelles, de plans stratégiques et de personnel qualifié qui l'aidaient à promouvoir la prééminence du droit, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption, sachant que ces institutions étaient de création récente et devaient encore être renforcées et qu'il fallait continuer à mettre en valeur les compétences techniques du personnel et pouvoir compter sur la poursuite de l'appui de l'ONU et d'autres partenaires. Tout en soulignant qu'il restait encore beaucoup à faire pour renforcer les institutions et les structures, tous les interlocuteurs se sont accordés à dire qu'après avoir tiré profit de la présence de la communauté internationale et de son assistance pendant tant d'années, le secteur judiciaire était capable de se prendre en main après le départ de la MINUT et jouissait de la confiance de la population. Ils ont également indiqué qu'il était essentiel de pouvoir continuer à compter sur le concours de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour faire face aux nombreux défis qui existaient.

25. Les interlocuteurs ont mis l'accent sur deux questions liées l'une à l'autre, à savoir les contraintes pesant sur les ressources humaines et le renforcement institutionnel, et estimé qu'il fallait s'en occuper en parallèle, notamment afin de ménager un meilleur accès à la justice dans tous les districts, y compris dans les zones rurales et les zones isolées. Soulignant qu'il fallait renforcer et élargir encore les institutions et les doter d'un personnel plus nombreux et plus qualifié pour le bénéfice de tous les citoyens, ils ont noté qu'il y avait actuellement quatre tribunaux de district au Timor-Leste (dans la pratique, ceux-ci fonctionnaient comme des tribunaux régionaux couvrant plus d'un district et étaient complétés par des tribunaux itinérants qui bénéficiaient d'un appui du PNUD), une Cour d'appel (une Cour suprême devrait être créée dans deux ans), un bureau du Procureur général dans six districts et un bureau du Défenseur public dans quatre districts, les services de l'état civil étant présents dans les 13 districts. En ce qui concerne le personnel, il y avait 17 juges, 17 procureurs et 16 défenseurs publics dans le pays; ils étaient diplômés des programmes de formation obligatoire de deux ans et demi organisés par le Centre de formation juridique, qui a été appuyé par le PNUD et d'autres partenaires et dont le premier Directeur originaire du Timor-Leste a été nommé en 2010.

26. Il est prévu de poursuivre la décentralisation des services judiciaires et de ménager un meilleur accès à la justice en dotant chacun des 13 districts de tribunaux et de services du Procureur général et en ouvrant d'autres bureaux du Défenseur public, ce qui exige de pouvoir compter sur un personnel qualifié plus nombreux, qu'il s'agisse des juges (y compris pour la Cour d'appel), des procureurs ou d'autres juristes. Les interlocuteurs ont souligné que, face à la modestie des effectifs des juges, procureurs et défenseurs publics d'origine timoraise, le Timor-Leste continuait de recourir aux services de membres du personnel judiciaire d'autres pays, principalement de pays lusophones, chargés de fonctions d'exécution et de l'encadrement de leurs homologues timorais. Le Président de la Cour d'appel a rappelé que le pays était dépourvu de juristes lorsque l'ATNUTO a été créée et que l'expérience avait montré qu'il était malaisé d'augmenter rapidement les effectifs des services judiciaires puisque le Centre de formation juridique, ouvert en 2004 pour former des spécialistes dans le pays et non plus à l'étranger, formait entre trois et cinq juges et procureurs tous les deux ans et demi. Il était prévu d'augmenter le nombre de programmes proposés par le Centre afin de former un plus grand nombre

de juristes, y compris des avocats, point de passage obligé pour devenir autonome. Le Président de la Cour d'appel et la Procureuse générale ont souligné que le principal objectif était d'augmenter le nombre de juges, de procureurs et d'avocats qualifiés, ce qui signifiait que le Centre de formation juridique devait attirer des professeurs en plus grand nombre, de préférence en provenance de pays lusophones et de pays de droit romain, avec l'appui des organismes spécialisés des Nations Unies. La planification des ressources humaines a également été abordée dans le Plan stratégique pour le secteur judiciaire portant sur la période 2011-2030, qui définit des objectifs à court, moyen et long terme approuvés par le Gouvernement en 2010.

27. Notant que tous les interlocuteurs avaient souligné l'importance d'une prise en main nationale, mais aussi le fait que l'aide internationale demeurerait nécessaire pour faire face aux problèmes qui subsistaient, la mission s'est demandé si l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves, laquelle est supervisée par le Bureau du Procureur général au titre d'un mémorandum d'accord, serait en mesure de mener à bien les enquêtes sur toutes les affaires dont elle était saisie d'ici à décembre. La Procureuse générale a souligné qu'il ne fallait pas seulement prendre en compte les affaires pendantes relatives à des infractions graves, mais aussi les enquêtes sur les infractions ordinaires menées par l'appareil judiciaire et a rappelé que le Groupe des infractions graves de l'ATNUTO n'avait pas pu achever ses travaux en 2002. Elle a récemment reçu un rapport des membres de l'Équipe de la MINUT chargée des enquêtes sur les infractions graves l'avertissant qu'ils ne pourraient pas mettre la dernière main à 61 enquêtes pour diverses raisons, notamment les retards pris dans le recrutement d'enquêteurs qualifiés en 2007-2008 et les difficultés rencontrées dans les enquêtes exigeant des instruments, un savoir-faire et des techniques spécialisés. Elle a noté que la plupart des 300 affaires sur lesquelles l'Équipe avait achevé son enquête avaient été classées faute d'éléments de preuve suffisants; une affaire avait cependant été jugée par un tribunal et avait abouti à une condamnation. La Procureuse générale espérait pouvoir continuer à bénéficier des services des experts internationaux actuellement détachés auprès de son bureau, lesquels étaient pour la plupart originaires de pays de la Communauté des pays de langue portugaise, tels que le Cap-Vert et le Portugal, et de ceux du Procureur général adjoint, lequel bénéficiait de l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, car elle estimait qu'ils disposaient du savoir-faire voulu pour s'occuper des 61 affaires restantes; il lui faudrait cependant disposer d'une aide bilatérale et multilatérale renforcée, car il n'était pas certain que toutes les enquêtes puissent être menées à terme en 2013-2014.

28. Le Défenseur public général a également souligné la nécessité de garantir l'accès à la justice à tous les citoyens timorais et les problèmes connexes que cela posait. Il a noté que le Bureau du Défenseur public disposait de services dans quatre districts et que ses effectifs se composaient de 16 agents recrutés sur le plan national, et a expliqué qu'il était prévu d'ouvrir d'autres bureaux et de continuer de renforcer les capacités des ressources humaines dans le cadre de l'élargissement des programmes proposés par le Centre de formation juridique, afin que tous les citoyens puissent exercer leur droit fondamental à être défendus et avoir accès à la justice. Il a indiqué que son bureau s'attachait à mieux faire connaître le système de justice formel auprès des citoyens et les moyens mis à leur disposition pour faire valoir leurs droits devant un tribunal (notamment au regard des conventions relatives à l'égalité des sexes, à la violence familiale et aux droits de l'enfant

ratifiées par le Timor-Leste), et à fournir des services juridiques gratuits à la population. Le Défenseur public général a également souligné qu'un appui national et international accru était nécessaire afin de renforcer les structures et les capacités de son Bureau, notamment au moyen d'activités de formation, pour lesquelles ses services continueraient d'être tributaires du PNUD et de partenaires tels que le Brésil, le Cap-Vert et le Portugal après 2012. Étant donné que la Police nationale se classait au premier rang de ceux qui portaient atteinte aux droits de l'homme, suivie par les Falintil-Forces armées de défense du Timor-Leste et par les fonctionnaires, le Médiateur adjoint a indiqué que le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice avait organisé une formation aux droits de l'homme dans les centres de formation de la Police nationale et des forces armées. Le Bureau collaborait étroitement avec le Bureau du Procureur général, la Commission de lutte contre la corruption et la Commission de la fonction publique et coopérait aussi avec les tribunaux afin de réunir les documents dont les juges, les procureurs et les défenseurs publics pouvaient avoir besoin; il continuerait à avoir besoin de l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du PNUD.

29. Le Commissaire à la lutte contre la corruption et d'autres interlocuteurs ont souligné que la création de la Commission en 2010 témoignait de l'engagement et de la volonté politique du Timor-Leste de s'attaquer à la corruption afin d'éviter des problèmes plus graves, et montrait qu'il ne s'agissait pas d'un simple délit, mais qu'elle était souvent liée à la criminalité organisée et exigeait le concours d'enquêteurs spécialisés. Le Commissaire a expliqué qu'avec l'appui de la MINUT, du PNUD et d'autres partenaires, la Commission avait commencé à fonctionner en 2011, après une année passée à recruter son personnel, et que beaucoup d'espairs étaient placés en elle; elle avait procédé à une auto-évaluation de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et en avait publié les résultats la même année. Le Commissaire a cependant indiqué que les contraintes relatives aux ressources humaines expliquaient le nombre réduit d'affaires faisant l'objet d'une enquête, l'une des principales difficultés tenant au petit nombre d'enquêteurs disposant des qualifications voulues. Parallèlement, la collaboration et les relations de travail étroites entretenues avec le Bureau du Procureur général, seule entité habilitée à engager des poursuites, ont aidé la Commission à renforcer les capacités de ses enquêteurs et à élaborer le cadre juridique permettant de lutter contre la corruption; un projet de loi sur la lutte contre la corruption a ainsi été récemment discuté avec la Commission A du Parlement. Le Commissaire a souligné que la poursuite de la coopération avec les partenaires, dont le PNUD et les organismes régionaux et internationaux de lutte contre la corruption, et le concours de ceux-ci seraient importants pour œuvrer au renforcement des capacités et régler les problèmes qui se posaient en matière de ressources humaines.

C. Vues du Gouvernement concernant des modalités de coopération novatrices avec les organismes des Nations Unies après le retrait de la MINUT

30. Le 5 novembre, la mission s'est entretenue avec le Premier Ministre Gusmão et avec les membres de sa délégation, qui comprenait le Ministre des affaires étrangères et de la coopération (M. José Luis Guterres), le Ministre de la justice (M. Dionisio Babo Soares), la Ministre des finances (M^{me} Emilia Pires), le Ministre de la santé (M. Sergio Gama da Lobo), le Ministre de l'éducation (M. Bendito dos

Santos Freitas) et les Secrétaires d'État à la défense (M. Julio Tomas Pinto) et à la promotion de l'égalité (M^{me} Idelta Maria Rodrigues). Le Premier Ministre a accueilli les membres de la mission en leur disant que l'ONU avait apporté une contribution inestimable au Timor-Leste et que les missions des Nations Unies qui s'étaient succédé avaient aidé son peuple à consolider la paix et l'État à édifier des institutions dans de nombreux domaines, notamment en rétablissant la stabilité, en améliorant les institutions et en renforçant la gouvernance démocratique et le développement socioéconomique. Il a déclaré que le Gouvernement considérait le Timor-Leste comme une expérience concluante pour l'ONU et, bien que le pays ait essuyé des revers pendant les 10 années qui s'étaient écoulées depuis l'indépendance, il avait mis au point un plan stratégique de développement à long terme pour la période 2011-2030. Le Premier Ministre a expliqué que le Gouvernement souhaitait continuer à coopérer avec l'ONU après le retrait de la MINUT et que le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général avait demandé au Gouvernement de préciser les modalités de coopération novatrices qu'il souhaitait établir.

31. À ce propos, le Premier Ministre a indiqué que le Gouvernement privilégiait des modalités axées sur le renforcement des institutions et sur le développement qui appuient la mise en œuvre de son plan stratégique de développement et de son plan quinquennal, compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement et du nouveau cadre que constitue le groupe des États fragiles, le Groupe g7+. Il a suggéré que ces modalités pourraient prévoir la désignation d'un Conseiller spécial non résident, qui ferait rapport au Secrétaire général, mais non au Conseil de sécurité, et qui se rendrait au Timor-Leste au moins une fois par an, voire plus fréquemment si besoin était, afin de participer à la réunion des partenaires de développement. Le Premier Ministre a indiqué que le Conseiller spécial pourrait faciliter la mise en œuvre du plan stratégique de développement et les mesures qui seraient prises en vue de renforcer les institutions, compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement et des principes de la Nouvelle donne, appuyer les travaux menés par les donateurs et les bénéficiaires dans le cadre de la Nouvelle donne et aider le Timor-Leste, coprésident du Groupe g7+, à renforcer ce dernier. Il a également expliqué que le Conseiller pourrait être appuyé au niveau local par l'équipe de pays des Nations Unies et le dispositif de développement des Nations Unies.

32. Le Premier Ministre a expliqué que du fait de son appartenance au Groupe g7+, le Timor-Leste comprenait très bien les besoins des autres pays fragiles et tenait à montrer comment il pouvait collaborer de façon fructueuse avec l'ONU et avec d'autres partenaires et ainsi cesser d'être dépendant. Le cadre de travail du Groupe g7+ prévoyait que le Timor-Leste commence par assumer la responsabilité de ses propres besoins et par chercher des solutions aux problèmes auxquels il se heurtait, soulignant ainsi que la prise en main des activités par le pays signifiait être responsable, ce qui lui permettrait ensuite de contribuer à l'action plus large de la communauté internationale. Le Premier Ministre a expliqué que c'était la raison pour laquelle le Gouvernement pensait que l'ONU aurait un rôle à jouer dans le cadre du Groupe g7+, en particulier afin de renforcer la confiance placée dans le pays et dans sa capacité de continuer à se développer. Il a fait observer que le Timor-Leste avait achevé la phase initiale de consolidation de la paix et se concentrait désormais sur le renforcement de l'État et sur les principaux besoins de développement, tels que ceux existant dans les domaines de l'éducation et de

l'infrastructure. Considérant que le Timor-Leste se trouvait à la croisée des chemins, il a indiqué que le pays souhaitait faire cadrer son action avec le programme de développement pour l'après-2015 et influencer sur le cours des choses aux côtés des pays dont l'économie était fragile ou naissante. Le Premier Ministre a accueilli favorablement le fait que le Secrétaire général ait appuyé la Nouvelle donne et la démarche du Groupe g7+, et n'a pas douté que cette initiative jouerait un rôle déterminant dans le renforcement de l'efficacité de l'aide au développement.

33. En réponse à la demande de la mission, le Premier Ministre a estimé que le nouveau modèle de partenariat avec l'ONU devrait obtenir l'assentiment du Secrétaire général et qu'il ne serait plus nécessaire de faire rapport au Conseil de sécurité. Selon lui, ce nouveau modèle de prise en main nationale déboucherait sur un meilleur mécanisme de coordination entre l'ONU et le Gouvernement, qui appuierait les priorités de développement de celui-ci; le Conseiller spécial travaillerait avec les services du Gouvernement et ferait en sorte que l'action des organismes des Nations Unies cadre avec le programme quinquennal du Gouvernement et le plan stratégique de développement. Le Premier Ministre a estimé que parce qu'il agirait en concertation avec le Groupe g7+, ce mécanisme de coordination donnerait de meilleurs résultats pour tout le monde – Timor-Leste, organismes des Nations Unies et donateurs – et que tous tireraient parti des nouvelles modalités de partenariat. La Ministre des finances Pires, qui est membre du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, a expliqué que le Premier Ministre avait chargé une équipe spéciale de réfléchir au nouveau modèle au sein du Gouvernement, mais que celle-ci n'avait pas encore achevé son examen approfondi et s'entretiendrait de nouveau avec le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général. Elle a indiqué que le nouveau modèle était conforme aux principes de la Nouvelle donne relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et serait utilisé à titre provisoire après le départ de la MINUT; le Conseiller spécial devrait bien connaître la région, les problèmes de développement qui s'y posaient et les perspectives d'investissement, aider à informer le Secrétaire général des enseignements tirés de l'expérience timoraise et faire connaître ces enseignements auprès des autres pays du Groupe g7+. Elle a également dit que deux représentants du Gouvernement se consacraient à ce nouveau partenariat pour le développement et que le Conseiller spécial pourrait aider l'équipe nationale.

34. Notant qu'il appartiendrait au Secrétaire général et non pas au Conseil de sécurité d'engager des discussions plus poussées avec le Gouvernement concernant les nouvelles modalités de coopération, la mission a souhaité savoir s'il y avait des questions dont la MINUT s'occupait qui resteraient à régler, telles que certaines enquêtes sur les infractions graves. Elle a indiqué qu'elle avait abordé la question avec des représentants du secteur judiciaire et souhaitait savoir comment le Gouvernement entendait procéder. Le Premier Ministre a confirmé que le Timor-Leste continuait à faire face à des problèmes, mais que ceux-ci n'empêchaient pas la MINUT d'achever son retrait. Il a rappelé les conditions dans lesquelles le Timor-Leste avait choisi de traiter avec l'Indonésie s'agissant de la question des infractions graves, à savoir par l'intermédiaire d'une Commission Vérité, accueil et réconciliation et d'une Commission Vérité et amitié, et expliqué quelles étaient les raisons de ce choix. En ce qui concernait les enquêtes sur les infractions graves, il a indiqué que le Timor-Leste ferait le nécessaire et tournerait la page.

Vues des autres parties prenantes

35. La mission a également souhaité avoir l'opinion d'autres interlocuteurs timorais concernant la participation future de l'ONU, y compris des interlocuteurs dont la position ne coïncidait pas avec celle du Gouvernement. Elle a rencontré des représentants du Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor oriental (Fretilin), à savoir le Secrétaire général Alkatiri et ses trois secrétaires généraux adjoints, ainsi que quatre membres du Parlement; Alkatiri a fait part de la préoccupation de son parti face aux prétendus progrès alors qu'en pratique, le Timor-Leste avait encore un long chemin à parcourir sur les plans de la démocratie, de la justice et de la bonne gouvernance. Selon lui, rien ne se faisait sans l'aval d'une seule et même personne qui détenait les rênes du pouvoir, l'impunité gagnait du terrain, les tribunaux subissaient l'influence de la classe politique, la corruption était endémique, des millions de dollars étaient dépensés en pure perte et les inégalités se creusaient entre Dili et les districts. Il n'y avait pas de justice sociale, formelle ou économique, ce qui constituait une « bombe à retardement », et la question de savoir si l'ONU devait ou non quitter le pays devrait faire l'objet d'un consensus au niveau national. Le Secrétaire général Alkatiri a noté qu'avant les élections, le Gouvernement et l'opposition étaient convenus qu'une petite mission politique devrait succéder à la MINUT, mais que le Gouvernement avait ensuite changé son fusil d'épaule sans procéder à des consultations.

36. Concernant la future présence de l'ONU, M. Alkatiri a expliqué que le Fretilin estimait qu'il n'était plus nécessaire pour l'ONU de maintenir des forces armées au Timor-Leste, mais que le pays avait encore besoin que l'Organisation continue à s'intéresser à lui; le pays avait besoin du concours des organismes d'aide au développement, mais il lui fallait aussi nouer une relation politique avec l'ONU. Il a déclaré que son parti souhaitait que les relations avec l'ONU soient différentes et ne voulait pas de la « dépendance »; il a souligné que la transition aurait dû intervenir ces cinq dernières années et ne pas être dirigée par une seule personne, car cela ne pouvait pas donner de bons résultats. Les membres du Fretilin ont estimé que la créativité dont le Gouvernement faisait preuve était vouée à l'échec, car l'Envoyé spécial ne se rendrait au Timor-Leste que sporadiquement et le Premier Ministre ne l'écouterait pas. Dans le même temps, M. Alkatiri a donné l'assurance que le Fretilin ferait tout son possible pour continuer à renforcer la paix et la stabilité, car il voulait d'un État viable et durable, et s'était efforcé d'avoir des relations constructives avec le Gouvernement, encore que le Parlement ne tienne pas compte de ses idées. Il a formé le vœu que le pays ne sombre pas dans la crise comme en 2006 et a mis en garde contre une telle éventualité, sachant que la police n'était pas prête sur les plans du commandement, du contrôle, de l'administration et de la logistique et que les futurs dirigeants des Falintil-Forces armées de défense du Timor-Leste et les institutions n'étaient pas prêts à assurer une transition durable.

37. La mission a organisé une rencontre avec les partis politiques à laquelle ont assisté les représentants de 7 [l'Association sociale démocrate timoraise (ASDT), le Conseil national de la reconstruction du Timor (CNRT), le Fretilin, le Parti démocrate (PD), le Parti social-démocrate (PSD) et l'Union nationale démocratique de la résistance timoraise (UNDERTIM)] des 11 partis qui avaient été invités, c'est-à-dire ceux qui avaient recueilli au moins 1 % des suffrages lors des élections parlementaires; le Front pour la reconstruction nationale du Timor-Leste (Frente-Mudança), le parti KHUNTO, le Parti socialiste du Timor (PST) et l'Union démocratique timoraise (UDT) n'ont pas pris part à la réunion. Cinq de ces sept

partis ont estimé qu'après le départ de la MINUT, le Timor-Leste aurait encore besoin de l'aide des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, avec lesquels ils entretenaient d'excellentes relations, afin de régler les problèmes restants, notamment dans les domaines du développement socioéconomique, du renforcement des institutions, de la mise en valeur des ressources humaines, des infrastructures, de la réforme du secteur de la sécurité (y compris le renforcement de la Police nationale du Timor-Leste) et de l'efficacité de l'aide. De son côté, le représentant du PSD a estimé que le moment était venu pour le Timor-Leste d'être autonome et que son parti souhaitait qu'une mission de taille réduite, mais suffisante, succède à la MINUT afin de mobiliser des ressources et de coordonner l'action des organismes des Nations Unies et des autres partenaires de développement de façon à prêter une plus grande efficacité à l'appui donné. Il a formé le vœu qu'une telle mission des Nations Unies puisse aussi appuyer les efforts de décentralisation et les élections municipales à venir. Le représentant du Fretilin s'est fait l'écho de M. Alkatiri pour dire qu'au vu de la fragilité du pays et des problèmes restant à régler, y compris les affaires concernant les infractions graves, son parti souhaitait qu'une petite mission politique succède à la MINUT pendant quelque temps afin de suivre la situation. Un certain nombre de représentants ont également indiqué qu'après le départ de la MINUT (qui a organisé des réunions périodiques avec tous les partis politiques enregistrés), le Gouvernement devrait mettre en place un mécanisme de consultations périodiques avec les partis qui ne sont pas représentés au Parlement sur des questions d'importance nationale afin qu'ils puissent exprimer leur opinion.

38. Lors de la réunion entre la mission et 9 des 15 organisations de la société civile et associations féminines qui avaient été invitées, les représentants ont tous dit que les entités des Nations Unies représentées dans l'équipe de pays devraient continuer à aider le Timor-Leste à régler les problèmes restants après le retrait de la MINUT. Une organisation non gouvernementale a estimé qu'une petite mission politique devrait être créée pour fournir un appui au secteur judiciaire, et une autre a souhaité que le pays demeure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, comme indiqué dans une lettre à la mission. De façon frappante, la plupart des représentants se sont dits particulièrement préoccupés par les graves violations des droits de l'homme et par les infractions graves qui s'étaient produites par le passé, mais aussi par les infractions commises actuellement, soulignant que le mécontentement des victimes et de leur famille pourrait aussi contribuer à l'instabilité; ils ont demandé à l'ONU de trouver les moyens de garantir le respect du principe de responsabilité et la primauté du droit; deux représentants ont lancé un appel en faveur de la création d'un tribunal pénal international. Plusieurs représentants ont souligné qu'il fallait que l'ONU soutienne les programmes et activités concernant l'autonomisation et la participation des femmes à la vie politique, la prévention de la violence due au sexisme et de la violence familiale et les voies de recours offertes aux victimes, le renforcement des services de santé et d'éducation et des services sociaux (par exemple, afin de réduire la malnutrition, les retards de croissance et les taux de mortalité juvénile et maternelle), la promotion d'une croissance économique et d'un développement durables qui profitent à tous (par exemple, pour réduire la pauvreté et augmenter les perspectives d'emploi), le renforcement de la Police nationale du Timor-Leste, des Falintil-Forces armées de défense du Timor-Leste et des institutions judiciaires, la prévention des conflits, et la distribution de certains moyens aux organisations de la société civile afin de les aider à s'acquitter de leur mission.

III. Observations

39. Comme décrit aux paragraphes 12 et 13, la mission a noté que ses interlocuteurs timorais, y compris les représentants du Gouvernement, des institutions de l'État, du Parlement, des partis politiques, des organisations de la société civile et des associations féminines, s'accordaient à dire que la MINUT devrait poursuivre son retrait et cesser ses activités à la fin de son mandat le 31 décembre 2012, car ils estimaient que le Timor-Leste n'avait plus besoin d'une présence de maintien de la paix à ce stade de son développement, compte tenu des progrès remarquables qu'il avait accomplis depuis la restauration de l'indépendance et des problèmes qui restaient à régler. Cette position était partagée par les dirigeants de la MINUT et par les représentants de l'équipe de pays des Nations Unies avec lesquels la mission s'était entretenue longuement de la question, notamment concernant leur évaluation selon laquelle les objectifs du Plan commun de transition seraient atteints avant la fin du mandat de la MINUT. S'agissant des points faibles et des lacunes de la Police nationale du Timor-Leste dont il est fait état dans le rapport du Groupe de travail pour la certification, lequel est composé de membres de la Police nationale et de la police de la MINUT, la mission a constaté avec satisfaction que la direction de la Police nationale et les autorités timoraises ne mésestimaient pas les problèmes et étaient déterminées à prendre des mesures et à instituer des dispositifs pour les régler, notamment dans le cadre de la poursuite de la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'un appui bilatéral et multilatéral. Étant donné la position sans équivoque exposée par le Gouvernement dans la lettre que le Premier Ministre a adressée au Secrétaire général le 20 septembre et la convergence des vues dont il est question plus haut et compte tenu de ses discussions et de ses observations sur place, la mission souscrit à la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la MINUT devrait avoir achevé son retrait à la fin de son mandat le 31 décembre.

40. La mission a accueilli avec satisfaction le fait que le Gouvernement ait fait fond sur la position présentée par le Premier Ministre dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général le 20 septembre et décrit plus en détail son projet et d'éventuelles modalités de coopération novatrices entre le Timor-Leste et l'ONU après le retrait de la MINUT, qui consacrent le principe de prise en main nationale. Le projet témoigne de la volonté collective du Gouvernement de ne plus voir figurer le Timor-Leste à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de donner la priorité aux besoins socioéconomiques en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, au renforcement des institutions, et à son engagement en faveur de l'initiative Groupe G7+ et aux orientations qu'il souhaite imprimer dans ce cadre. Le Gouvernement a également fait savoir que le soutien continu de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires bilatéraux et multilatéraux serait nécessaire pour s'attaquer aux problèmes qui resteraient à régler dans plusieurs secteurs après le retrait de la MINUT. Étant donné que le Gouvernement a chargé un groupe de travail d'examiner avec le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général les programmes à entreprendre par les entités de l'équipe de pays après 2012 et de nouvelles modalités faisant intervenir un conseiller spécial non résident (voir par. 15 et 31 à 34) et que ce groupe n'a pas encore achevé ses travaux, la mission a indiqué au Premier Ministre que le Secrétaire général pourrait examiner plus avant ces modalités avec le Gouvernement. S'agissant de quelque 61 affaires que l'Équipe de la MINUT chargée des enquêtes sur les infractions graves laisserait en suspens, la mission a noté la position du Premier Ministre selon laquelle le pays ferait le

nécessaire et tournerait la page, position également défendue par la Procureuse générale. Plus généralement, comme indiqué plus haut, les interlocuteurs intervenant dans le secteur judiciaire ont été unanimes à dire que ce secteur avait la volonté et la capacité voulues pour continuer à s'acquitter de ses fonctions après le retrait de la MINUT, en coordination avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux comme demandé par les autorités timoraises (voir par. 23 à 29). La mission a également noté que des interlocuteurs extérieurs au Gouvernement n'étaient pas nécessairement d'accord avec le rôle réservé à l'ONU, qui a été décrit plus haut (voir par. 35 à 38).

41. Comme expliqué en détail dans le présent rapport (voir par. 9 et 10) et comme indiqué au Gouvernement et aux autres interlocuteurs timorais, la mission a salué les progrès remarquables accomplis par le pays ces 10 dernières années, après les événements tragiques de 1999, ainsi que sa maturité politique et sa foi en l'avenir qui le poussent à contribuer à des initiatives régionales et mondiales majeures, ce qui témoigne de la résilience, de la ténacité et de l'engagement des dirigeants et du peuple à agir durablement en faveur de la paix, de la sécurité et d'un développement équitable qui profite à tous et à aller à la rencontre d'autres populations dans le monde pour leur apporter leur concours. Elle a également félicité le Gouvernement et tous les Timorais de la constance de leur collaboration et du partenariat qu'ils ont noué avec la MINUT et avec l'équipe de pays des Nations Unies depuis la création de la Mission, y compris pendant la transition menée conjointement afin de renforcer l'application du principe de prise en main nationale dans l'intérêt de tous. La mission a souligné une fois de plus l'attachement et l'appui de la communauté internationale au Timor-Leste au moment où il aborde la prochaine phase critique de son développement, dans le cadre de nouvelles modalités de coopération et de partenariat avec l'ONU. Elle a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement timorais et à tous ses interlocuteurs pour la coopération et l'appui dont elle a bénéficié pendant son séjour. La mission a également exprimé sa reconnaissance aux dirigeants et au personnel de la MINUT, sous la direction du Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Reske-Nielsen, ainsi qu'aux entités de l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont coopéré sans relâche de façon intégrée pour aider et accompagner le Timor-Leste dans un périple dont les enseignements sont véritablement exemplaires.

Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste

1. Réaffirmer l'attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Timor-Leste, ainsi qu'à la promotion de la stabilité durable dans ce pays.
2. Féliciter le peuple timorais pour la bonne conduite des élections présidentielle et législatives et les efforts qu'il fait en vue de consolider la paix et la démocratie dans le pays.
3. Encourager le Gouvernement, le Parlement, les partis politiques et le peuple timorais à continuer de collaborer en vue d'engager un dialogue politique ouvert à tous et de poursuivre la consolidation de la paix, de la démocratie, de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité, du développement socioéconomique durable et de la réconciliation nationale dans le pays, en promouvant notamment le rôle des femmes dans ce processus.
4. Exprimer l'appui du Conseil de sécurité en faveur de l'exercice de l'autorité par les Timorais et de la prise en main de la prochaine phase de développement par ceux-ci.
5. Remercier le Gouvernement et le peuple timorais de la coopération et de la collaboration dont ils ont fait preuve sans relâche pendant toute la durée de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).
6. Féliciter la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies au Timor-Leste de l'œuvre accomplie, leur témoigner le plein appui du Conseil de sécurité et évaluer l'état d'avancement du plan de réduction progressive des opérations de la MINUT.
7. Examiner, de concert avec le Gouvernement timorais, la manière dont il conçoit une relation novatrice de coopération avec l'Organisation des Nations Unies.
8. Souligner l'engagement à long terme pris par la communauté internationale en faveur de la paix et du développement durables au Timor-Leste, ainsi que la nécessité pour les partenaires bilatéraux et internationaux de continuer à appuyer selon que de besoin les efforts faits par les Timorais à ce titre.